



Responsabilité des établissements scolaires

Par **vivi_old**, le **19/06/2007** à **14:09**

je souhaiterai savoir quand un enfant majeur fait une bêtise dans son établissement scolaire, qui est responsable lui (vu qu'il est majeur) ou l'école de qui il dépend ? (car il est sous sa responsabilité). Merci

Par **hanan**, le **19/06/2007** à **14:47**

bonjour, rnrnrn tout dépend de la nature de la bêtise en question... rnrnEn principe étant majeur, il sera responsable, sauf à démontrer que cette faute n'est pas de sa seule responsabilité et dans ce cas, il peut y avoir un partage de responsabilité entre l'élève et l'établissement scolaire...rnrnrnCordialement